

Comment éviter les cyber-arnaques du Black Friday



© 2025 Les Echos Publishing

Organisé le dernier vendredi du mois de novembre, le Black Friday (Vendredi noir) est un jour de promotions commerciales au cours duquel les clients peuvent faire de bonnes affaires. Mais, à cette occasion, se multiplient aussi les fausses annonces promotionnelles, les sites marchands fictifs, le hameçonnage (phishing) par SMS ou encore les attaques par virus ou rançongiciels (ransomware). Toutes ces opérations visent à inciter les consommateurs à faire des achats... qu'ils ne recevront jamais, à les faire appeler des numéros surtaxés ou à voler leurs données personnelles ou bancaires. Pour ne pas se faire escroquer, [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) appelle à la vigilance.

Se méfier des offres trop généreuses

Le site gouvernemental propose aussi 7 conseils à appliquer à chaque achat en ligne. Il rappelle, par exemple, qu'il faut se méfier des offres trop généreuses, qui nécessitent de procéder à un minimum de vérifications avant d'acheter (réalité de la promotion, notoriété du vendeur, risque de contrefaçon...). Ou encore de ne pas se précipiter pour acheter quand on est pressé par un compte à rebours de vente flash sans, là aussi, prendre le temps d'un minimum de vérifications. [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) rappelle également que la victime

d'un acte de cybermalveillance peut se rendre sur son site afin d'y être conseillé et d'être orienté vers les services qui peuvent l'assister si besoin.

Pour en savoir plus : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

© 2025 Les Echos Publishing